

Formation FOAD

MAÎTRISER LA FISCALITE DE L'ENTREPRISE ET BIEN REMPLIR SA LIASSE FISCALE

Ce stage, organisé autour des principes de base de la fiscalité de l'entreprise, a pour but d'amener les praticiens de la comptabilité à maîtriser les grandes règles présidant à la détermination du résultat fiscal de l'entreprise.

Il a aussi pour but d'amener les personnes concernées à bien remplir (ou à bien lire) la liasse fiscale.

PROGRAMME - 16 heures de formation I - La liberté d'entreprise ou liberté du choix de la III - Principes de détermination du résultat fiscal forme de mise en œuvre des moyens (2h) Principaux points d'attention (11h) Connaître les différentes structures juridiques et Connaître chaque étape de la formation du résultat et leur fonctionnement tant juridique que fiscal de son appréhension tant comptable que fiscale. Bref aperçu du fonctionnement de l'administration Produits et charges. fiscale ou des différents auditeurs Retraitements fiscaux. La décision de gestion et sa limite, l'acte anormal de Amortissements et provisions gestion Plus ou moins-values.

II - Les obligations comptables et fiscales (1h) **Obligations comptables**

- Quels sont les livres et documents obligatoires?
- Sous quelle forme doit-on conserver la comptabilité et les pièces, pendant quel délai?
- Quels sont les problèmes spécifiques liés aux comptabilités informatisées

Obligations déclaratives

L'abus de droit ...

- Quelles déclarations fournir?
- Que risque-t-on en cas d'oubli, retard, erreurs?
- Comment corriger une erreur?

Le traitement des déficits et leur gestion IV - Aperçu d'autres impôts et taxes à la charge des

entreprises (2h00) Grands principes pour la compréhension de :

la TVA

la CET (CFE et CVAE)

Paiement de l'IS

Les taxes et participations assises sur les salaires

Validation par des cas pratiques

Objectifs

- Appréhender les règles de détermination d'un résultat fiscal d'entreprise ou de société.
- Maîtriser les règles de la fiscalité directe des sociétés (BIC-IS).
- Apprendre à lire et à remplir une liasse fiscale (2065).
- Bien intégrer les divergences entre comptabilité et fiscalité.

Public

Responsables administratifs, comptables, financiers, conseils d'entreprise.

Prérequis

Avoir des connaissances comptables

Modalités d'évaluation Au cours de la formation, des cas pratiques permettent aux participants de s'assurer de la bonne compréhension des règles A la fin de la formation, une auto-évaluation sera demandée au participant.

Movens pédagogiques Chaque participant reçoit un plan détaillé de la formation, une notice d'accès à la formation en ligne et à l'assistance technique et la hotline, ainsi que des documents pédagogiques.

Validation

Certificat de réalisation, évaluation des acquis.

Enseignants

Les enseignants sont pour l'essentiel des avocats fiscalistes et/ou issus de l'École Nationale des Impôts

Déroulement

Visioconférence sur 4 matinées

Type d'action: (selon article L6313-1 du code du travail): Action de formation.

Axé sur la pratique, les participants peuvent confronter entre eux et avec l'enseignant leurs connaissances et leur application dans la réalité de leur vie professionnelle. La formation s'effectue en temps réel, avec interaction par oral entre le formateur et les participants.

Une semaine avant le début de la formation, le participant recevra par mail les invitations pour les 4 matinées, l'invitant à rejoindre la réunion de visioconférence. Un support de stage lui sera adressé également par mail.

Avant la formation un test de connexion sera effectué pour chaque participant par notre prestataire en visioconférence.

Assistance technique: Une hotline est mise à disposition du participant pour contacter le technicien concernant les conditions d'accès à la plateforme en ligne.

PROGRAMME DETAILLE

<u>1ère Partie</u> LIBERTE D'ENTREPRENDRE ET FISCALITE (2h)

Le système fiscal français accorde une grande place à la liberté d'entreprendre et du commerce qui se manifeste à deux niveaux :

I - La liberté d'entreprise ou liberté du choix de la forme de mise en œuvre des moyens (1h)

Point sur les différentes structures d'exercice et leur impact sur le régime fiscal

- Distinction entre les sociétés soumises au régime des sociétés de personnes et les sociétés soumises à l'IS
- Application aux différentes formes de structures (entreprise individuelle, SAS, SA, SARL, SCI ...)
- Application aux groupements (GIE, sociétés en participation ...)

II - La liberté de la décision de gestion et ses limites (1 h)

- Notion de décisions de gestion et d'erreurs comptables : impacts sur les comptes et en fiscalité
- La théorie de l'acte anormal de gestion Application notamment aux facturations de prestations de services intra-groupe (ex : management fees); aux prix de cession de biens ou immobilisations intra-groupe ; aux décisions pouvant présenter un risque excessif
- La notion d'abus de droit et de fraude à la loi Les autres dispositifs anti-fraude s'en rapprochant (mini-abus de droit, abus de droit spécifique à l'IS)

2^{ème} Partie LES OBLIGATIONS COMPTABLES ET ISCALES DE L'ENTREPRISE (1h)

Le système fiscal français est fondé sur un principe déclaratif et des obligations justificatives. Le droit comptable et le droit fiscal, notamment, définissent pour l'essentiel les obligations existantes à la charge des entreprises.

I - Les obligations comptables (selon le plan comptable français)

- Livres et documents obligatoires
- Modes et délais de conservation (archivage et stockage)
- Les impacts sur le système d'information comptable des modes de contrôle propres aux comptabilités informatisées.

II - Les obligations fiscales déclaratives et les modalités de dépôt des déclarations fiscales

- En matière d'I.S. ou de B.I.C.
- En matière de T.V.A.
- En matière de Contribution Economique Territoriale (CET) : CFE et C.V.A.E
- En matière de taxes assises sur les salaires
- En cas de cession ou de cessation d'entreprise

III - Les conséquences liées au non-respect des obligations comptables et fiscales déclaratives

- Les règles de procédure fiscale applicables (procédure de rectification contradictoire, taxation d'office, ...)
- Les sanctions fiscales (intérêts de retard, majorations...)
- Les sanctions pénales et complémentaires (interdiction d'accès aux marchés publics ...)
- Les cas de régularisations possibles d'erreurs ou d'omissions déclaratives

3ème Partie

PRINCIPES DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL – PRINCIPAUX POINTS D'ATTENTION (11h00)

I - La territorialité de l'Impôt sur les Sociétés

Principes applicables au entreprises établies en France ; l'impact des conventions fiscales internationales ; point sur les règles spécifiques de contrôle des flux et versements faits à des résidents à l'étranger

II - Le principe de rattachement des produits et charges

- Les règles de rattachement en comptabilité commerciale des produits et des charges
- Le principe de l'annualité et de spécialité des exercices comptables.

III - Focus sur les amortissements

- Présentation générale des règles comptables d'amortissements d'immobilisations corporelles
 - · La prise en compte de la valeur d'origine et les ajustements de la base d'amortissement
 - · La durée d'amortissement
 - Les différents modes d'amortissement (amortissement linéaire, dérogatoire, dégressif, exceptionnel)
 - La ventilation de l'immobilisation par composants
 - La déductibilité fiscale des amortissements
- Immobilisations incorporelles: amortissement ou provision?

IV - Les provisions

- Définitions et conditions comptables et fiscales de constatation d'une provision
- Différentes catégories de provisions : provisions pour dépréciation, provisions pour risques et charges, provisions réglementées, provisions pour clients douteux, provisions pour dépréciations de titres ...
- Provisions déductibles ou non déductibles au plan fiscal

V - Les plus ou moins-values sur les éléments de l'actif immobilisé

- Calcul des plus et moins-values
- Traitement fiscal des plus ou moins-values
- Les régimes particuliers

VI - Les régimes fiscaux de groupe

- Régime des sociétés mères et filiales,
- Régime de l'intégration fiscale

VII- Résultat comptable et résultat fiscal : les divergences et les retraitements

- Principes comptables de formation du résultat comptable
- De la comptabilité à la fiscalité : les ajustements nécessaires
- Le résultat fiscal et gestion de la charge d'impôt dans les comptes

A partir d'une étude de cas, les principes et notions développés dans cette 3° partie seront exposés et mis en œuvre. Les stagiaires seront amenés, dans ce cadre, à déterminer les données chiffrées puis à servir la liasse fiscale à partir d'un exemple concret qui les amènera à se pencher sur la déclaration 2065 et tableaux inclus n° 2050 et 2059 (déclaration annuelle d'I.S. - BIC) et plus spécifiquement l'annexe 2058 A

VIII - Paiement de l'IS et gestion des retenues à la source et des crédits d'impôt

- Versement spontané : acomptes et soldes de l'I.S et suivi sur le bordereau avis
- Le traitement des retenues à la source et des crédits d'impôt sur l'IS (Crédit impôt recherche ; crédit mécénat)

IX - Traitement des déficits fiscaux (1h00)

- Le report en avant des déficits (report illimité dans le temps et plafonnement des déficits reportables).
- Le report en arrière des déficits et l'utilisation de la créance fiscale
- Déficits et participation des salariés

4ème Partie

APPERCU D'AUTRES IMPÔTS ET TAXES A LA CHARGES DES ENTREPRISES (2h00)

- La TVA
- La Contribution économique territoriale (Cotisation Foncière des Entreprises et CVAE)
- Les taxes et participations sur les salaires.